

concernant la reconduction anticipée du marché relatif à la location de matériels d'élevage, de terrassement, de manutention, de véhicules et outillages divers - Lot 4 : location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier

Pôle Ressources
Direction des Affaires Juridiques et
de la commande publique

N° 25276

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

VU la délibération n°3.1 du conseil communautaire du 21 novembre 2022 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

VU la délibération n° 4.3 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la planification 2023 des achats.

VU l'accord-cadre n° 2023-F0230401-01 pour la « *location de matériels de levage, de terrassement, de manutention, de véhicules et d'outillages divers - Lot 4: location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier.*

VU l'Article 5.1 de l'Acte d'Engagement relatif à la durée de l'accord-cadre notifié le **13 septembre 2023**, dont l'annuité en cours expire le 12 septembre 2024 conclu avec la société **SAS BLS LOCATION situé 17 rue Gilles de ROBERVAL - BP 1511 - 87020 LIMOGES CEDEX 09**

concernant la location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier pour un montant de 10 000€ H.T. maximum par annuité et sans montant minimum pour une période initiale de 1 (un) an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement, par périodes successives de 1 (un) an, sans que la durée initiale du marché ajoutée aux reconductions potentielles ne puisse excéder 4 (quatre) ans.

VU l'avenant n° 1 notifié en date du 06 février 2024 relatif à l'augmentation du montant maximum à hauteur de 15 000€ H.T.

VU la période initiale du marché du 13 septembre 2023 au 12 septembre 2024.

CONSIDERANT que le volume des commandes de location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier a été plus important que prévu initialement sur l'annuité en cours, ces commandes ayant conduit à l'atteinte du montant maximum annuel du marché avant la fin de ladite annuité.

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Direction des ressources techniques de Limoges Métropole quant au renouvellement anticipé de ce marché.

DECIDE

L'accord-cadre n°2023-F0230401-01, relatif à la « *location de matériels de levage, de terrassement, de manutention, de véhicules et d'outillages divers - Lot 4: location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier* », est reconduit par anticipation.

En conséquence, la 2^{ème} annuité débutera dès notification de la présente décision à l'entreprise SAS BLS LOCATION, titulaire du marché.

Fait à Limoges,

Publié le vendredi 24 mai 2024